



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE
ESJ
GC/SL/GB/GL/BM
CST n°2025-02

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

ID : 013-281300038-20250318-CST202502-AR



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

OBJET : COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION 13

Le Président,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son titre V du livre II, articles L251-1 à L254-6 et R251-1 à R254-93,
- Vu la délibération n° 27-22 du Conseil d'Administration du CDG 13 du 21 février 2022 relative au recueil de l'avis des représentants de la collectivité et à la fixation du nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité auprès du Comité Social Territorial (CST) et de sa Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail,
- Vu la délibération n°72-22 du Conseil d'Administration du CDG 13 du 29 novembre 2022 relative à la désignation de nouveaux représentants des collectivités et établissements publics au Comité Social Territorial du CDG13,
- Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en date du 8 décembre 2022,
- Vu l'arrêté n° 2024-03 du 24 juin 2024 portant composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion 13,
- Vu le courrier de la CSD CGT 13 en date du 25 novembre 2024 relatif à la désaffiliation de Madame Valérie CASSAN et Monsieur Loïc WILD de l'organisation syndicale CGT,
- Considérant que Madame Valérie CASSAN et Monsieur Loïc WILD, élus représentants du personnel titulaires lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022, continuent d'exercer leur mandat en leur nom propre,
- Considérant une erreur de plume dans la colonne des représentants du personnel de l'arrêté CST n°2025-01.

**ARRÊTE :**

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté CST n°2025-01.

Article 2 : Le Comité Social Territorial placé auprès du centre de gestion est composé comme suit :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS

TITULAIRES	COMMUNES	SUPLÉANTS	COMMUNES
REGIS MARTIN PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ	MAIRE DE SAINT-MARC- JAUMEGARDE	GUY BARRET	MAIRE DE COUDOUX
VINCENT DESVIGNES	MAIRE DE BEAURECUEIL	LAURENT GESLIN	MAIRE DE MAS-BLANC-DES-ALPILLES
CHRISTIAN NERVI	MAIRE DE LAMANON	GÉRARD GARNIER	PRÉSIDENT DU CCAS DE FONTVIEILLE
ANNE REYBAUD	MAIRE DE VERNÈGUES	JEAN MANGION	MAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS
PATRICK GHIGONETTO	MAIRE DE CEYRESTE	PASCALE LICARI	MAIRE DU PARADOU
ANDRÉ BERTERO	MAIRE D'AURONS	ALINE PELISSIER	MAIRE D'EYGALIÈRES
ROMAIN BUCHAUT	MAIRE DE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	PHILIPPE GRANGE	MAIRE D'ALLEINS
JÉRÉMIE BECCIU	MAIRE DE BOULBON	VINCENT LANGUILLE	MAIRE DU THOLONET

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SYNDICATS	SUPLÉANTS	SYNDICATS
LOÏC WILD CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE	/	CLAUDETTE LE LOARER SIVU COLLINES DURANCE	CGT
VALÉRIE CASSAN MAIRIE D'ALLEINS	/	LAËTTIA PERO MAIRIE DE LA DESTROUSSE	CGT
THIERRY BAÏMA-RUGHET MAIRIE DE JOUQUES	FO	GUY SANTALIESTRA MAIRIE DE SAINT-SAVOURNIN	FO
SYLVIE MANITCH MAIRIE DE CEYRESTE	FO	ALEXIA GRECARD MAIRIE DE JOUQUES	FO
NATHALIE MAZOYER SYMADREM	FSU TERRITORIALE 13	KELTOUM PERRIER EPACSA	FSU TERRITORIALE 13
GABRIELLE PEREZ SMGAS	FSU TERRITORIALE 13	SANAA MAHI EPACSA	FSU TERRITORIALE 13
OPHÉLIE GOGLINS MAIRIE DE LA DESTROUSSE	SNDGCT	JULIE NAGY MAIRIE DE ROGNONAS	SNDGCT
OLIVIER GASSEND ATD13	SNDGCT	ALAIN FLOUTIER SMTDR	SNDGCT

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée aux intéressés ainsi qu'à :

- Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône
- Messieurs les Sous-Préfets d'Aix, d'Arles et d'Istres
- Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics concernés, en vue d'un affichage.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 mars 2025

Le Président,

Georges CRISTIANI



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Cristiani", written over the stamp.